



www.cdnangus.ca

Courriel: cdnangus@cdnangus.ca

142 - 6715 8th Street, NE Calgary, Alberta, Canada T2E 7H7 • Phone: 403 571 3580 • Fax: 403 571 3599 • Toll free: 1-888-571-3580

Demande de transfert de propriété

**** Note **** Les animaux dont le certificat d'enregistrement est en circulation doivent être transférés en utilisant le formulaire au verso du certificat d'enregistrement. *Ce formulaire est pour les animaux dont le certificat d'enregistrement n'est pas en circulation.*

Nom de l'animal à transférer _____

Numéro d'enregistrement _____ Tatouage _____

Je certifie que l'animal décrit dans ce transfert de propriété est tatoué lisiblement, tel qu'indiqué dans les dossiers du bureau de l'Association Canadienne Angus, et qu'il a été vendu ou donné à :

Nom du nouveau propriétaire : _____

Numéro d'identification (si connu) _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone () _____ Télécopieur () _____

Date de la vente _____

Date de livraison _____

Vendeur(s) ou le représentant autorisé doivent signer ici. Pour les compagnies et les sociétés, les signataires doivent être contresignés par la personne autorisée.

X _____ **Date** _____

Si l'animal est une femelle vendue en gestation, veuillez remplir ce qui suit :

Par la présente, je certifie que, selon mes dossiers privés, l'animal décrit sur cette demande de transfert de propriété a été accouplé le :

Date (jj/mm/aaaa) _____

___ IA (Insémination artificielle) ___ Accouplement naturel

Numéro d'enregistrement du père _____ Tatouage _____
et / ou

Date (jj/mm/aaaa) _____

___ IA (Insémination artificielle) ___ Accouplement naturel

Numéro d'enregistrement du géniteur _____ Tatouage _____

Instructions pour le transfert de propriété : Les formulaires doivent être complétés et signés par le vendeur ou le représentant autorisé en utilisant de l'encre. La Loi sur la généalogie des animaux exige que tout animal vendu comme étant enregistré identifié doit être officiellement transféré par le vendeur et le certificat d'enregistrement présenté à l'acheteur dans les six mois suivant la date de la vente.

Transfert d'un animal dans les 60 jours suivant la date de la vente : 12 \$

Transfert d'un animal après 60 jours suivant la date de la vente : 24 \$

*Note : les prix **ne comprennent pas** la TPS ou la TVH (seulement pour les résidents de NÉ, NB, TNL, ON et BC)

Veuillez poster ou télécopier le formulaire avec les frais appropriés à l'Association Canadienne Angus à l'adresse ci-dessus.